



# Extrait du registre des arrêtés du Maire

## **ARRÊTÉ N° 2022-034P abrogeant l'arrêté municipal n°2021-006P**

### **Le Maire de la commune de Pont-Château**

- Vu** l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux ;
- Vu** l'arrêté municipal n°2021-006P, en date du 19 mars 2021, donnant délégation de signature à Mme Ellen LE PAVEC, Responsable du service Communication ;
- Vu** la délibération municipale n°2022-067, en date du 6 juillet 2022, fixant au 22 août 2022 la date de cessation définitive de fonctions de Mme Ellen LE PAVEC ;

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** L'arrêté municipal n°2021-006P, en date du 19 mars 2021, est abrogé.

**ARTICLE 2** Mme le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,  
fait à Pont-Château, le 1<sup>er</sup> septembre 2022  
le Maire,

Danielle CORNET.

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 12/09/2022

- De la notification le : 06/09/2022

Signature

- De la publication le : 12/09/2022